

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2024

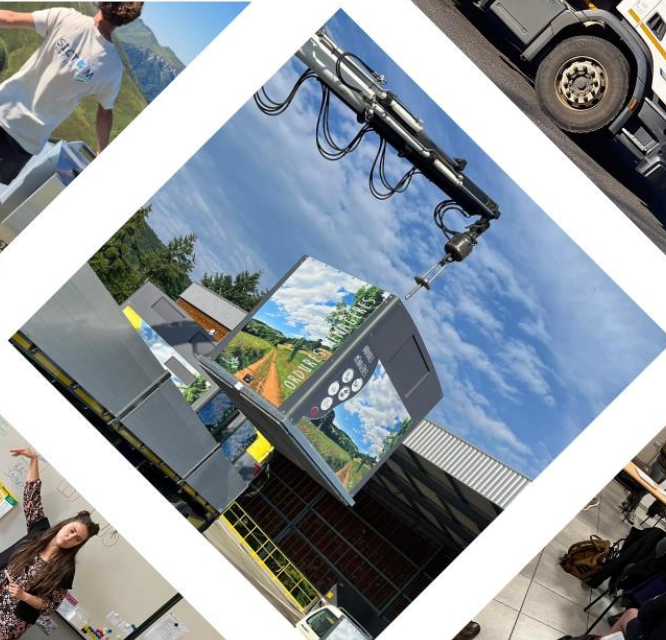
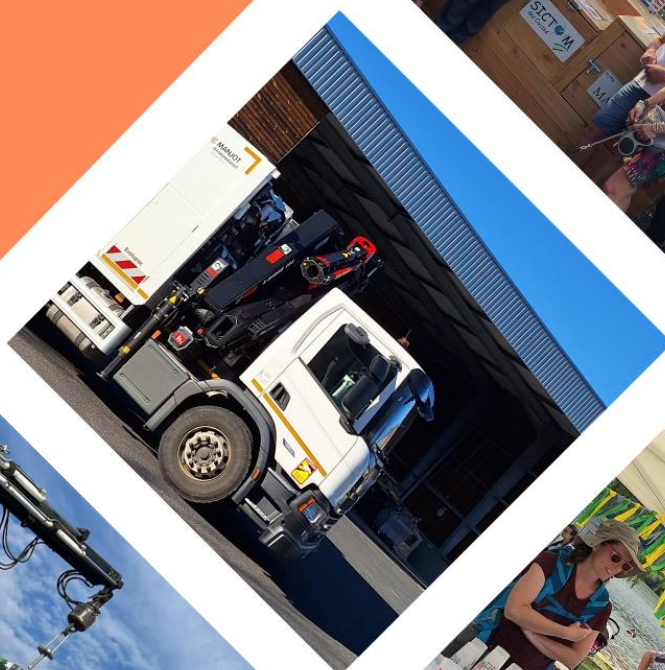


Table des matières

1	CONTEXTE	4
1.1	Présentation : coopération intercommunale	4
1.2	Modalités d'exploitation du service	6
2	INDICATEURS TECHNIQUES	7
2.1	La collecte des déchets ménagers et assimilés	7
2.2	La collecte des ordures ménagères.....	8
2.2.1	La collecte en bacs.....	8
2.2.2	Fréquences de collecte.....	8
2.2.3	Tonnage des ordures ménagères et assimilées	8
2.2.4	La collecte en points d'apport volontaire.....	9
2.3	La collecte sélective.....	10
2.4	Les autres collectes en points d'apport volontaire	13
2.4.1	La collecte du verre	13
2.4.2	Les huiles de vidange.....	13
2.4.3	Les piles	14
2.5	La collecte en déchèterie	14
2.6	Autres collectes.....	21
	Filets et bâches.....	21
	Collecte ponctuelle d'amiante	21
2.7	Le traitement et valorisation	21
	Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes	21
	Localisation des unités de traitement et valorisation existantes.....	22
	Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes.....	22
	La valorisation biologique	25
	II.4.3. La valorisation énergétique.....	26
3	INDICATEURS FINANCIERS	27
3.1	Dépenses de fonctionnement du service*	27
3.2	- Modalités de financement du service.....	28
	Recettes liées au tri des déchets.....	28
	Contribution des usagers particuliers	28
	Contribution des autres usagers (non-particuliers)	29
3.3	- Analyse des Coûts : matrice comptacoût	29
	Coût moyen du service par habitant	29
	Contribution à l'habitant.....	30
	Nature des charges principales en 2024	30
	Nature des produits principaux en 2024.....	31
4	LES CHIFFRES CLES DE LA VALORISATION (EN KG/HAB./AN).....	31
4.1	Quantités collectées en bacs et en apport volontaire	31
4.2	- Quantités collectées en déchèterie	32
4.3	- Quantités totales.....	32
5	MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT	33

5.1	Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....	33
	VI.1.1. Optimisation du Tri	Erreur ! Signet non défini.
	La Prévention des déchets	Erreur ! Signet non défini.
	Le Programme de Prévention des déchets ménagers.....	Erreur ! Signet non défini.
	Le CODOEC	Erreur ! Signet non défini.
	Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques).....	35
6	SYNTHESE ET PROJETS	36
6.1	Bilan des actions en 2024	36

1 CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2024.

1.1 Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes regroupe 47 communes du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de 3 Communautés de Communes et 1 Agglomération, correspondant à 27 399 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2025).

Le SICTOM des Couzes assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte à l'aide de bacs individuels ou de regroupement, ainsi que par le biais de colonnes aériennes situées en points d'apport volontaire (nommés PAV).

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes :

Population communale municipale - INSEE 01/01/2025

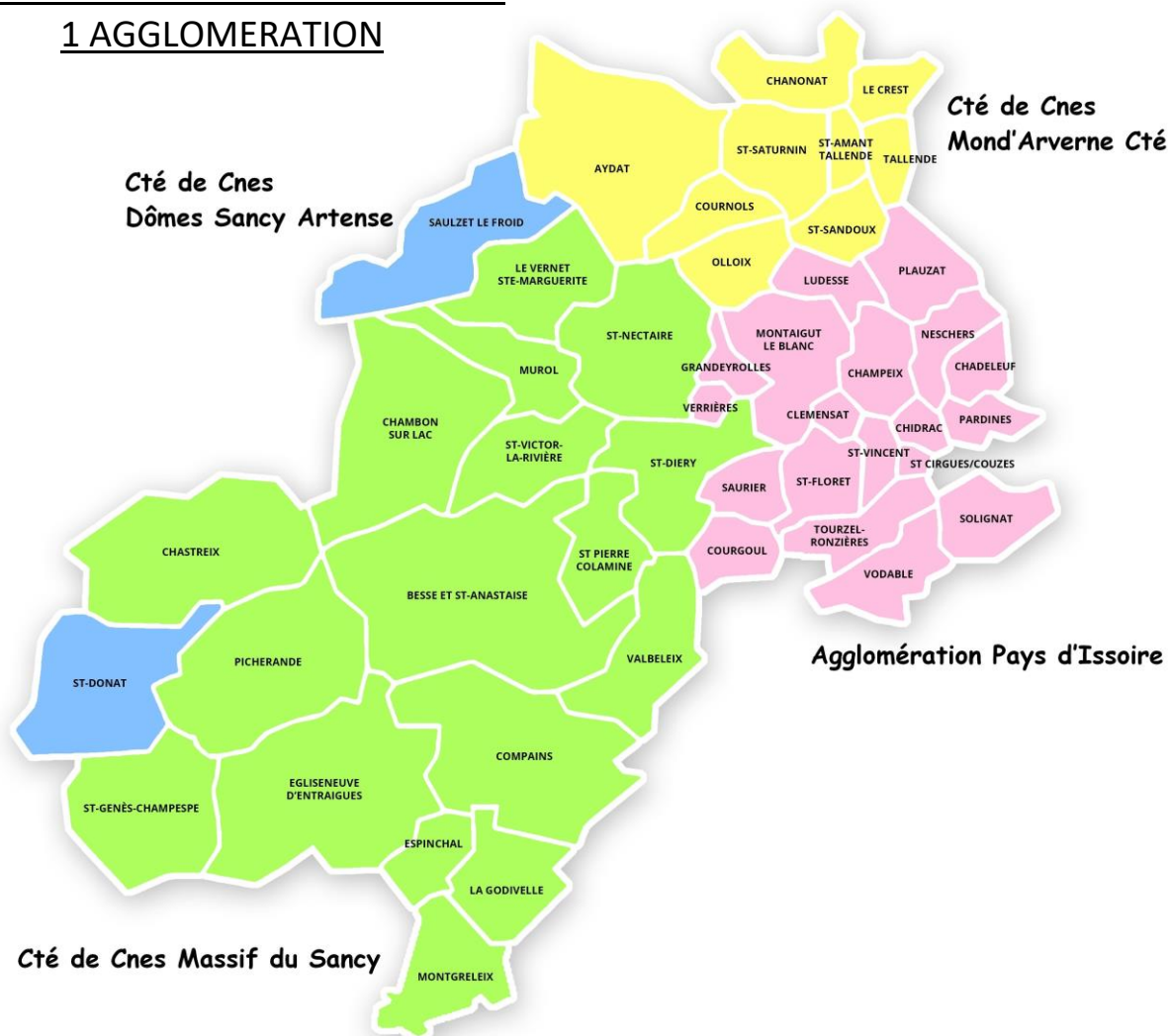
Communes	Hab.	Communes	Hab.
AYDAT	2 548	PICHERANDE	315
BESSE ET ST ANASTAISE	1 445	PLAUZAT	1 680
CHADELEUF	429	SAINT AMANT TALLENDE	1 811
CHAMBON SUR LAC	407	SAINT CIRGUES SUR COUZE	348
CHAMPEIX	1 416	SAINT DIERY	541
CHANONAT	1 715	SAINT DONAT	198
CHASTREIX	233	SAINT FLORET	246
CHIDRAC	494	SAINT GENES CHAMPESPE	205
CLEMENSAT	121	SAINT NECTAIRE	796
COMPAINS	126	SAINT PIERRE COLAMINE	248
COURGOUL	61	SAINT SANDOUX	996
COURNOLS	230	SAINT SATURNIN	1 167
CREST (LE)	1 300	SAINT VICTOR LA RIVIERE	242
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	328	SAINT VINCENT	417
ESPINCHAL	73	SAULZET LE FROID	287
GODIVELLE (LA)	17	SAURIER	248
GRANDEYROLLES	53	SOLIGNAT	520
LUDESSE	495	TALLENDE	1 565
MONTAIGUT LE BLANC	923	TOURZEL RONZIERES	202
MONTGRELEIX	31	VALBELEIX	145
MUROL	670	VERNET SAINTE MARGUERITE LE	329
NESCHERS	890	VERRIERES	74
OLLOIX	325	VODABLE	188
PARDINES	301	TOTAL :	27 399

Selon les chiffres INSEE au 1er janvier 2025, la population du territoire du SICTOM des Couzes est de 27.399 habitants au lieu de 27.234 habitants au 1er janvier 2024, soit une augmentation de 0,6 %.

SICTOM DES COUZES

3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

1 AGGLOMERATION



La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à 258 870 hectares.

1.2 Modalités d'exploitation du service

Le SICTOM propose les services suivants :

Nature du service		Mode de gestion	Prestataires
COLLECTE	Collecte ordures ménagères	Régie directe	-
	Collecte sélective en bacs jaunes (Porte à Porte)	Régie directe	-
	Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire	Régie directe	-
	Collecte du verre en Point d'Apport Volontaire	Prestation de service	PAPREC Auvergne
DECHETERIE	Accueil - exploitation	Régie directe	-
	Evacuation des bennes de déchets jusqu'aux plateformes de valorisation	Prestation de service	PAPREC Auvergne
	Collecte déchets dangereux (huile moteur incluse)	Prestation de service	CHIMIREC Massif Central
	Collecte des Déchets électriques Collecte des Textiles Collecte des Meubles, articles de bricolage et jardin et jeux/jouets Collecte des DASRI Collecte des Piles Collecte des Néons – Lampes Collecte articles sport, loisirs, bricolage et jardin thermiques	Eco-Organismes	Ecosystem Le Relais 48 Ecomaison DASTRI Corepile Ecosystem Ecologic

Le SICTOM des Couzes fait appel à des prestataires privés afin de collecter une partie des déchets du syndicat. Néanmoins, la réglementation impose aux producteurs l'obligation de traitement des déchets mis sur le marché. La notion de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet de développer des éco-organismes qui aident les collectivités financièrement et logistiquement sur la mise en place de nouvelles collectes.

Depuis 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. Les ordures ménagères et le tri sélectif collectés par le SICTOM des Couzes transitent par le quai de transfert à St-Diéry avant d'être redirigées au pôle de valorisation VERNEA. Les apports en direct au pôle de valorisation VERNEA sont occasionnels.

Nature du service		Flux	Prestataires
COLLECTE	Quai de transfert	OM - CS	Transport : PAPREC Auvergne
	Traitement des ordures ménagères	OM	VERNEA
	Tri des emballages	CS	PAPREC Auvergne
DECHETERIE	Traitement des divers types de déchets	Cartons Gravats Encombrants Bois Ferraille Déchets dangereux	PRAXY ISSOIRE COLAS Gerzat VERNEA BOILON PRAXY ISSOIRE CHIMIREC
PLATEFORME DE DECHETS VERTS	Broyage et compostage des déchets verts	Déchets verts	ECOVERT-BOILON Co-compostage
ENFOUISSEMENT	Stockage en ISDND	-	-

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km
Saint-Diéry	VERNEA	PAPREC ECHALIER	41 km
Saint-Diéry	Centre de tri PAPREC	PAPREC ECHALIER	44 km

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La collecte des déchets ménagers et assimilés

Le SICTOM des Couzes est compétent en matière de collecte des déchets pour les déchets ménagers et assimilés :

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- **Ordures ménagères et assimilées** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire.
 - **Ordures ménagères « strictes »** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire pour la collecte sélective.
 - Ordures ménagères résiduelles : déchets de collecte traditionnelle (poubelle « grise »)
 - Collecte sélective : déchets collectés en bacs ou sacs jaunes, ainsi qu'en apport volontaire.
 - **Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.**
- **Déchets occasionnels** : déchets collectés en déchèteries.

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 4 camions-bennes de 19T et d'un camion-benne de 16T pour la collecte en bacs ainsi qu'un véhicule ampliroll qui permet de collecter des colonnes aériennes. Un évolupac fait partie de notre flotte également pour collecter aussi bien les bacs que les colonnes.



2.2 La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères et assimilées

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

2.2.1 La collecte en bacs

Les habitants disposent de bacs à cuve grise et à couvercles de couleur verte (2 communes de couleur bordeaux) pour déposer leurs ordures ménagères. Les bacs individuels sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels est attribuée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

L'attribution et la réparation de nouveaux bacs individuels pour un foyer, doit faire l'objet d'une demande du particulier en mairie.

Les demandes directes des usagers ne sont pas enregistrées.

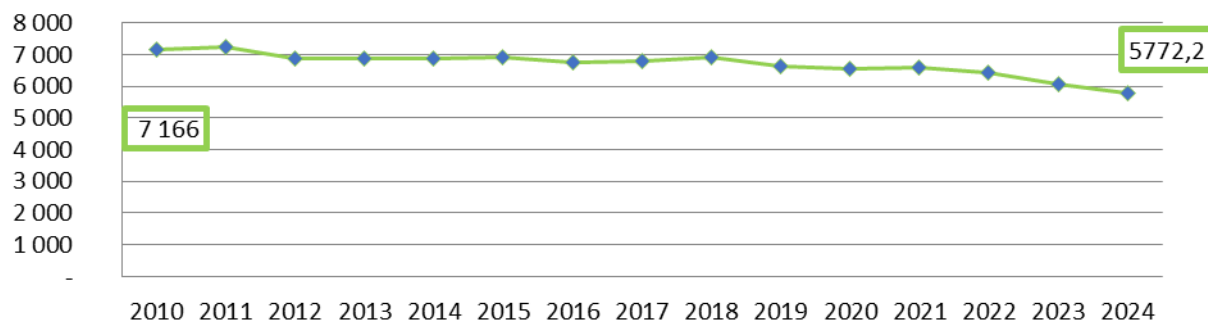
2.2.2 Fréquences de collecte

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h. Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h. Les tournées peuvent être décalées en cas de forte canicule ou de jours fériés.

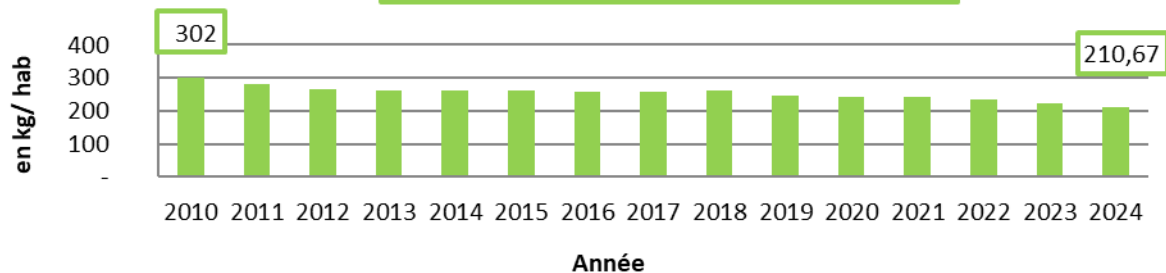
2.2.3 Tonnage des ordures ménagères et assimilées

En 2024, le tonnage total concerné par la collecte ordures ménagères est de **5.772.2 tonnes**, **le tonnage est en baisse**. Cela correspond à **un ratio à l'habitant de 210,67 kg/an/hab, soit -11,65kg/2023 !**

Suivi de la collecte des OMR Tonnage annuel



Suivi de la collecte des OMR Ratio annuel en kg/habitant



Les ordures ménagères du SICTOM des Couzes sont traitées au pôle de valorisation VERNEA, géré par le VALTOM.

Nouveau!

2.2.4 La collecte en points d'apport volontaire

Depuis 2024, 12 communes sont collectées uniquement en points d'apport volontaire (Chambon/Lac, Chastreix, Clémensat, Compains, Espinhal, Murol, Picherande, La Godivelle, Egliseneuve d'Entaigues, Montgreleix, Saint Donat, Saint Genes Champespe).

363,36 tonnes ont été collectées sur ces communes.

A terme, toutes les ordures ménagères seront collectées en points d'apport volontaire.



2.3 La collecte sélective



Les consignes de tri :

Tous les emballages en plastique et tous les papiers sont acceptés !

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers,
- les petits cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages en plastique,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium.

2.3.1 La collecte en bacs

Les habitants disposent de bacs à cuve grise et à couvercles jaunes pour déposer leurs déchets recyclables. Les bacs individuels sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels est attribuée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

L'attribution et la réparation de nouveaux bacs individuels pour un foyer, doit faire l'objet d'une demande du particulier en mairie.

Les demandes directes des usagers ne sont pas enregistrées.

Fréquence de collecte :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 0,5	
Bourgs / gros villages	C1 ou C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristiques + campings	C1	Jusqu'à C3

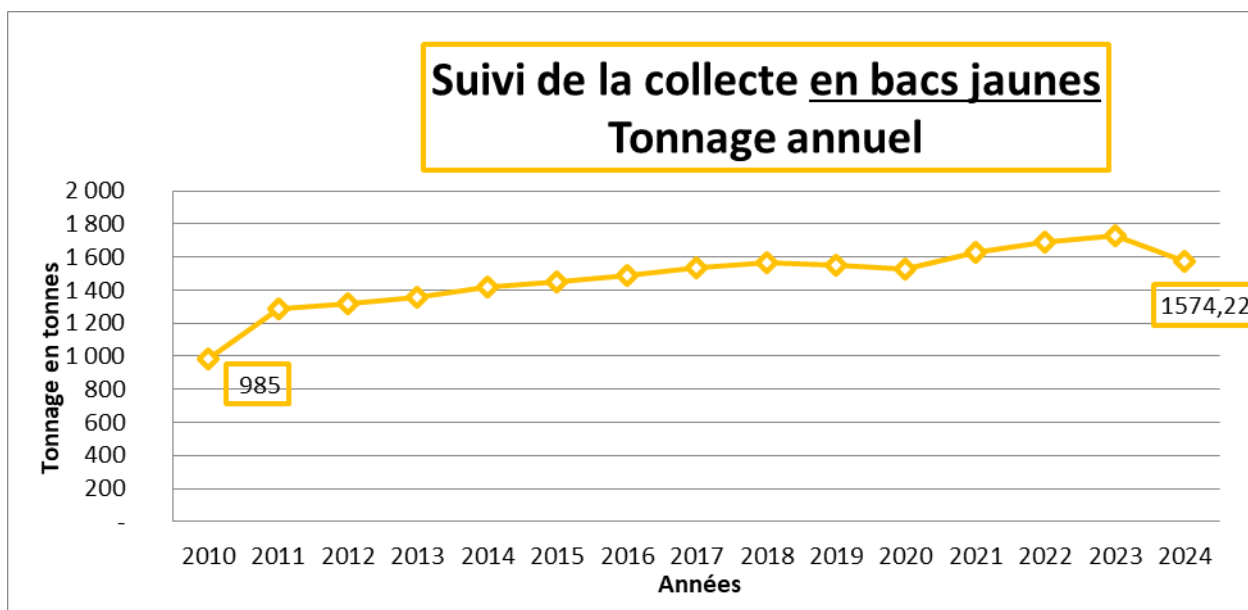
Les tournées ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h. Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h. Les tournées peuvent être décalées en cas de forte canicule ou de jours fériés.

2.3.2 Tonnages collectés en bacs

En 2024, **1.574,22 tonnes** ont été collectées par le biais des bacs jaunes, soit **une baisse des tonnages de près de 9% par rapport à 2023.**

Attention ces tonnages sont faussés par les déclassements que PAPREC a mis en place en 2024 qui ont pénalisé le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

***Définition déclassement page 12**



2.3.3 La collecte sélective en points d'apport volontaire



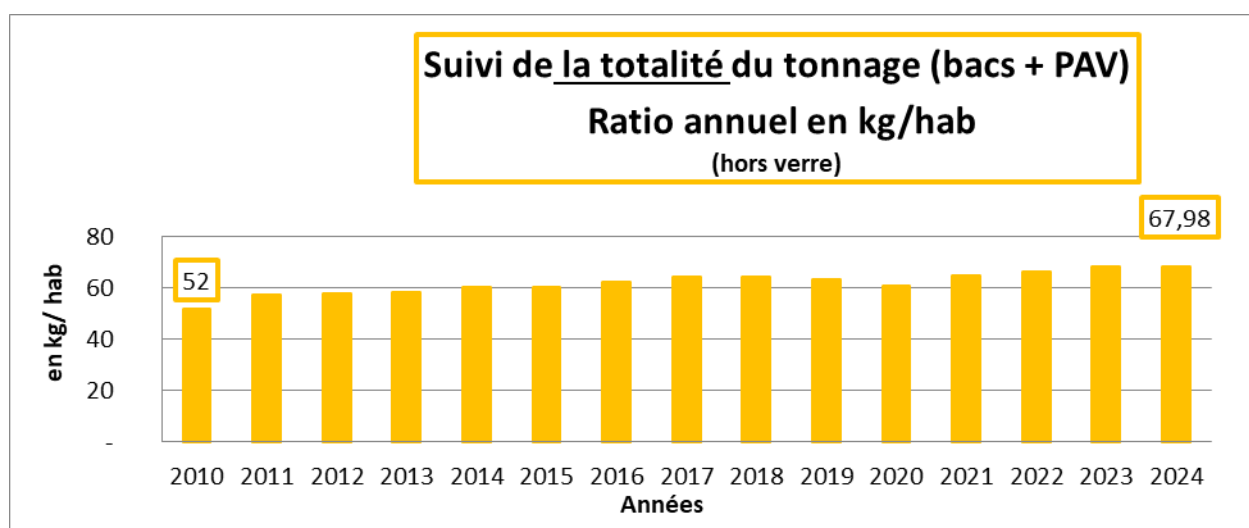
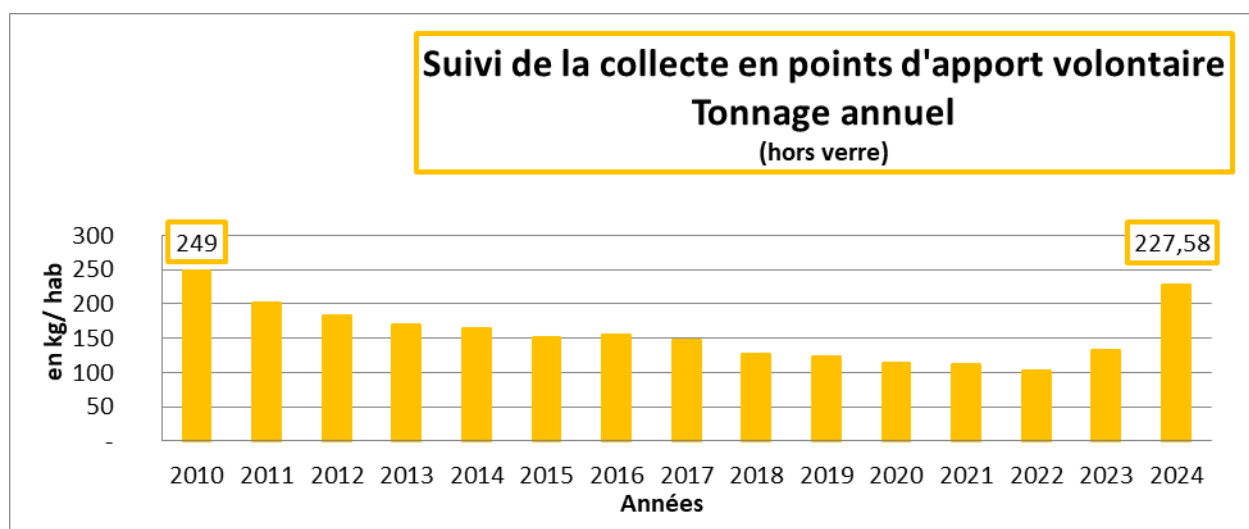
232 colonnes multimatériaux sont présentes sur le territoire syndical en 2024. Auparavant, deux colonnes étaient installées sur les points propres des communes (une pour les plastiques et une pour les papiers/cartons). Avec le déploiement de la collecte en colonnes, elles ont été transformées en flux multimatériaux (tout en mélange) et certaines ont été enlevées afin de permettre un déploiement optimal en développant plusieurs points de collecte sur les communes.

Ces colonnes sont collectées depuis juin 2023 par nos équipes en régie. Les déchets sont ensuite emmenés chez PAPREC Auvergne et sont triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies via des contrats avec des repreneurs.

2.3.4 Tonnages collectés en points d'apport volontaire

Les tonnages collectés via les points d'apport volontaire représentent 227,58 tonnes, soit une augmentation de près de 120 % suite au déploiement de nouvelles colonnes dans les hameaux du territoire, mais surtout avec 12 communes qui ont été équipées de colonnes et qui étaient auparavant en bacs.

TOTAL : On constate que le ratio à l'habitant est passé à près de 67,98 kg/hab/an (68,41 kg/hab/an en 2023).



Déclassements

En 2024, des déclassements de bennes de collecte sélective ont été mis en place sur le centre de tri de PAPREC. La collecte sélective est déclassée par PAPREC pour mauvais tri constaté dans les cas suivants :

- Quantité d'ordures ménagères supérieure à 10% en volume ;
- Quantité de déchets de type encombrants, déchets végétaux, gravats supérieurs à 10% en volume ;
- Présence de Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) (contenants souillés par du sang ou un autre liquide biologique percés ou crevés) ;
- Quantité de déchets toxiques et dangereux susceptibles d'entraîner des risques pour la santé des trieurs sur la chaîne de tri et de souiller la collecte supérieure à 10% en volume.

Ces bennes déclassées sont envoyées à VERNEA lorsque l'EPCI et le VALTOM sont d'accord avec ces déclassements. Pour les déclassements contestés, la matière était stockée au sol chez PAPREC en attente d'un tri.

En 2024, 289,56 tonnes de matières ont été déclassées pour le compte du SICTOM des Couzes. Ces matières stockées et en partie recyclables représentent une perte financière pour le SICTOM des Couzes qui touche des soutiens des repreneurs pour la valorisation matière mais aussi par l'éco organisme CITEO. Le VALTOM a versé une aide exceptionnelle à toutes les collectivités adhérentes, à hauteur des pertes estimées, soit 20.977,33 € pour le SICTOM des Couzes.

2.3.5 Synthèse des tonnages collectés

Matériaux collectés (bacs + colonnes)	2023		2024		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	
Ordures ménagères	6 056,18	222,32	5 772,20	210,67	-5,24%
Collecte sélective	1 834,45	67,34	1 863,78	68,02	1,73%
Verre	1 280,56	47,01	1 306,90	47,70	1,47%
Total	9 171,19	289,66	8 942,88	278,70	-3,79%

population (municipale)	27 241	27 399
-------------------------	---------------	---------------

La collecte sélective a presque doublé en apport volontaire par rapport à l'année passée, ce qui est expliquée en partie par le déploiement de colonnes supplémentaires sur le territoire.

Les ordures ménagères quant à elles, ont baissé en partie grâce aux diverses actions de prévention (développement du compostage, don de poules etc.).

2.4 Les autres collectes en points d'apport volontaire

Les points d'apport volontaire sont répartis en fonction de la densité de la population, de la fréquentation touristique et des critères liés à la proximité des habitations, les habitudes de vie des habitants, etc.

2.4.1 La collecte du verre

Les colonnes à verre sont présentes sur le territoire syndical par le biais de 61 colonnes sur les points propres ainsi que 155 colonnes isolées (soit 216 colonnes à verre).

2.4.2 Les huiles de vidange

Les huiles de vidange sont collectées et traitées par la Société CHIMIREC à Mende (48).

Le retrait des colonnes à huile sur les communes du territoire a été voté par délibération en 2017. Ce retrait, au vu du peu de quantité collectée, permettra d'éviter des catastrophes environnementales sur les voies publiques.

En 2024, 10 colonnes ont été supprimées, il en restera 9 à enlever en 2025.

Des colonnes à huile restent disponibles en déchèterie.

Huile de vidange	2023		2024		Evolution
	Tonnes	Kg/an/hab.	Tonnes	Kg/an/hab.	
TOTAL	18,09	0,66	24,39	0,89	34,05%
population (municipale)	27 241		27 399		

* Déchèteries comprises

2.4.3 Les piles

En 2018, des bornes pour stocker les piles ont été distribuées aux communes, permettant de faciliter l'apport des usagers. Elles sont ensuite ramenées en déchèteries pour être collectées par la société COREPILE.

Les bornes sur les points propres étant cassées, ou ayant disparus, la solution de les implanter en mairie ou dans les petits commerces évite la dégradation suite aux intempéries.

2.5 La collecte en déchèterie

2.5.1 Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse et Saint-Anastaise. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchèteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leur déchèterie :

Veyre-Monton (SBA) pour les communes de :

Le Crest, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Cournols, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population).

Saint-Genès-Champanelle (Clermont Auvergne Métropole (CAM)) pour les communes de :

Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population), Saulzet le Froid.

Concernant les conditions d'accès des déchèteries extérieures, l'utilisateur doit se renseigner auprès de CAM pour la déchèterie de St Genès-Champanelle et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la déchèterie de Veyre-Monton.

2.5.1.1 Horaires d'ouvertures

	MONTAIGUT LE BLANC	BESSE
	Route de Reignat 63320 MONTAIGUT LE BLANC 04.73.96.72.11	RD 978 – Chilosa 63610 BESSE 04.73.79.53.16
Lun	FERMÉ	9h-12h / 13h-17h
Mar	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h
Mer		9h-12h / 14h-18h
Jeu		FERMÉ
Ven		9h-12h / 14h-18h
Sam		9h-12h / 14h-18h

Pour les communes citées ci-dessus ayant accès à ces déchèteries :

	VEYRE-MONTON	SAINT GENES CHAMPANELLE
	RD 213 Lieu-dit la Nave 63960 VEYRE-MONTON 04.73.64.74.44	RD 96 Route de Nadaillat Theix 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE 04.73.87.31.47
Lun	8h-12h30 / 13h30h-19h (18h en hiver)	FERMÉE
Mar		9h-12h / 14h-18h
Mer		
Jeu		
Ven		
Sam	8h-19h (18h en hiver)	

2.5.1.2 Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes

Nouveauté : un système d'accès par badge est effectif depuis 2023. Pour bénéficier d'une carte d'accès, il faut remplir le formulaire de demande en ligne sur le site www.sictomdescouzes.fr et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'accès est :

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Pour les Professionnels :
- Activités commerciales, artisanales, touristiques, industrielles et de service, ainsi que les professions libérales.
- Présentation d'un justificatif de l'activité sur le territoire du SICTOM.
- Le passage : 15 ou 25 € HT le passage par dépôt (selon le type du véhicule) pour les encombrants et les déchets verts. Les autres flux sont gratuits si triés en amont.
- Une facture trimestrielle sera réalisée.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T

2.5.1.3 Fréquentation

Déchèterie	2023				2024				Evolution
	Particuliers	Pro.	Services communaux	Total	Particuliers	Pro.	Services communaux	Total	
Besse	4 798	296	420	5 514	10 889	705	736	12 330	123,61%
Montaigut	18 431	136	459	19 026	21 809	392	717	22 918	20,46%
TOTAL	23 229	432	879	24 540	32 698	1 097	1 453	35 248	43,63%

**En hausse car fermeture déchèterie de Besse pour mise aux normes en Janvier 2023*

2.5.1.4 Les différents apports en bennes gravitaires

La collecte séparée pour les 7 flux ci-dessous a été mise en place pour :

- Les cartons,
- Le bois,
- Le tout venant (encombrants),
- La ferraille,
- Les gravats,
- Les déchets verts,
- Le mobilier.

La société PAPREC AUVERGNE a été missionnée par le SICTOM des Couzes afin de réaliser les rotations de bennes des deux déchèteries du territoire.

Afin d'améliorer la captation de déchets valorisables, des nouveaux flux sont apparus en déchèterie permettant aux usagers d'augmenter la valorisation des déchets.

2.5.1.5 La collecte des radiographies

Le SICTOM des Couzes a signé une convention en 2018 avec l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical), qui collecte les radios gratuitement.

2.5.1.6 La collecte des D.A.S.R.I.

Présentation :

Les DASRI sont les Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux. Le SICTOM des Couzes a conventionné avec l'éco-organisme DASTRI, qui a pour but, la prise en charge totale du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

Le principe reste le même. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en faisant l'acquisition et en distribuant des boîtes dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins.

Une fois ces contenants pleins, les utilisateurs les déposent en déchèterie où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

Quantités collectées :

Les boîtes fournies par les pharmacies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Elles sont regroupées en déchèterie dans des bacs de 50 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Retrouvez le tonnage en page 17.

2.5.1.7 La collecte du textile

Sur le territoire du SICTOM des Couzes, 29 bornes sont installées avec trois entités qui se partagent la collecte du textile :

Le Relais, Emmaüs et les Paralysés de France. Chacune de nos déchèteries est équipée d'une borne « Le Relais ».

En 2024, déchèteries comprises, 131,83 tonnes ont été collectées sur notre territoire, soit 29 tonnes de plus qu'en 2023

Cependant, malgré l'augmentation des tonnages, la fin de l'année a révélé des tensions sur la collecte des textiles, notamment en raison de la réduction des exutoires. Emmaüs rencontre d'importantes difficultés dans sa mission de collecte, de tri, de réemploi et de valorisation des textiles (principalement pour des raisons financières). Le système est mis à rude épreuve, tant par l'accroissement des apports dans les colonnes que par la dégradation de la qualité de ces derniers (qui limite les possibilités de réemploi).

2.5.1.8 La collecte des DEEE

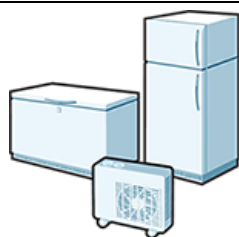
Le SICTOM des Couzes a renouvelé sa convention avec Eco-Système au 1^{er} Juillet 2022, afin de favoriser la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Eco-Systèmes assure une mission d'intérêt général, notamment la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exception des lampes.

Tous les appareils ne se recyclent pas de la même façon. Selon leurs tailles et les matières, les appareils sont triés en 4 grandes familles appelées "flux" :

Le gros électroménager hors froid

	Ce flux regroupe tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid. On retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eaux ou encore les lave-vaisselles. Ils contiennent principalement des métaux ferreux, mais aussi des fractions minérales telles que le béton (utilisé dans les contrepoids des lave-linges par exemple).
---	--

Le gros électroménager froid

	Ce flux regroupe tous les gros appareils qui produisent du froid. Il s'agit principalement des réfrigérateurs, des climatiseurs et des congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et des mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement. C'est pourquoi ils sont séparés des autres gros appareils et sont dépollués dans des installations spécifiques.
--	--

Les écrans

	On retrouve dans ce flux tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes. La recherche avance et de nouveaux procédés de traitement voient le jour pour assurer la bonne dépollution du mercure contenu dans les lampes des écrans plats. Ils permettent aussi la récupération des cristaux liquides et métaux stratégiques contenus dans les dalles des écrans.
---	---

Les petits appareils

	Cette vaste famille regroupe tous les autres appareils de petite taille, de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou les téléphones portables. Ils contiennent principalement des métaux et des plastiques. Certains plastiques contiennent des substances dangereuses (notamment du brome) et doivent être séparés des autres plastiques pour être dépollués.
---	---

2.5.1.9 La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Lors de l'Assemblée Générale du 4 avril 2018, le Comité Syndical a décidé d'autoriser le Président à renouveler la convention tripartite entre le VALTOM, CHIMIREC et le SICTOM des Couzes afin d'obtenir des tarifs préférentiels sur la collecte de ce type de déchet. La société CHIMIREC réalise la collecte des DDS pour le compte du SICTOM des Couzes.

Depuis le 1^{er} Février 2015, l'éco-organisme ECO-DDS a été déployé sur les déchèteries du SICTOM des Couzes. C'est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques* des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013.

En 2019, le SICTOM des Couzes a signé une convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer pour que les cartouches d'encre de nos déchèteries soient collectées gratuitement. Auparavant, c'était la Société CHIMIREC qui les collectait. Cette récupération permet à la Ligue, par la revente des consommables usagés, de dégager des fonds pour la lutte contre le cancer, notamment auprès du centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand.

2.5.1.10 La collecte des lampes

ECOSYSTEM est l'éco organisme qui récupère les lampes et tubes.

	Les matériels d'éclairage (DEEE professionnels de la catégorie 5)
	Les dispositifs médicaux (DEEE professionnels de la catégorie 8)
	Les instruments de surveillance et de contrôle (DEEE professionnels de la catégorie 9)
	Les lampes (DEEE ménagers de la catégorie 5)

2.5.1.11 La collecte des pneus

Une benne pneus est mise à disposition dans chacune des deux déchèteries par la filière de valorisation ALIAPUR.

Les pneus acceptés sont des pneus Véhicules Légers, **les pneus agricoles et Poids Lourds sont interdits.**

Les pneus VL doivent être en bon état, secs, et sans jantes.

ALIAPUR centralise les demandes d'enlèvements et transportent les bennes sur l'usine de revalorisation PROCAR, à Joze.

2.5.1.12 La collecte des meubles

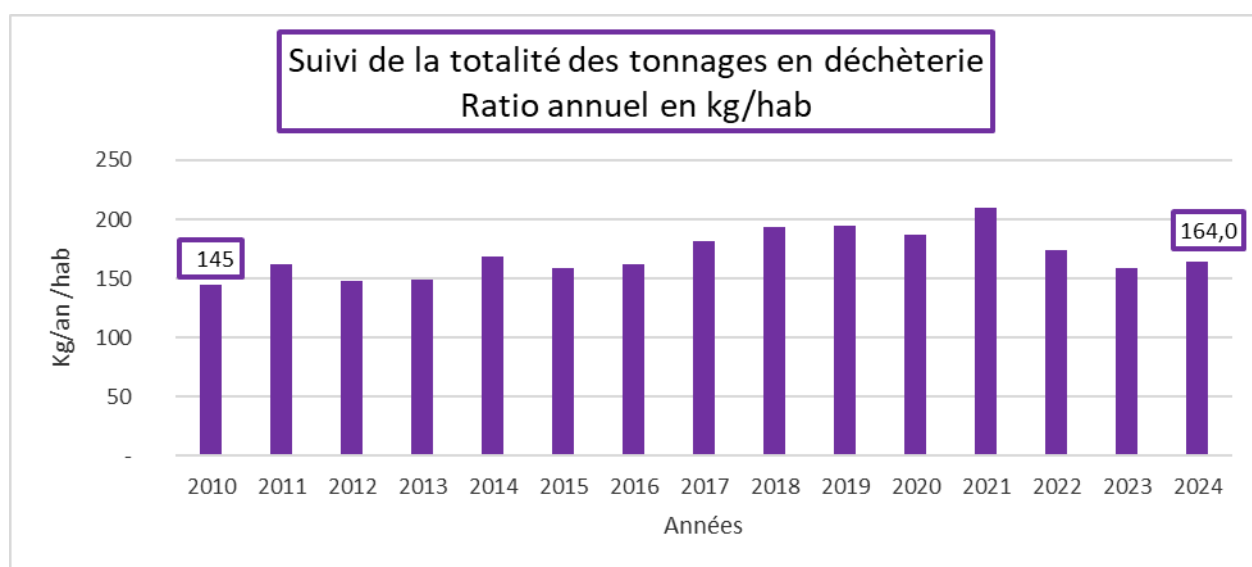
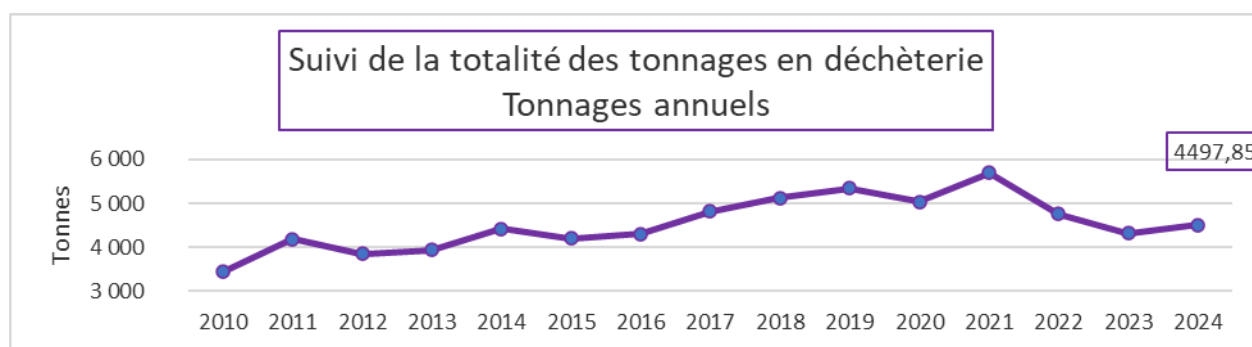
Une benne « ECOMAISON » a été installée à la déchèterie de Montaigut le Blanc depuis mars 2019 qui est destinée à recevoir l'ensemble des déchets d'ameublement (chaise, meuble, literie, matelas). Besse a été équipée en 2024. Cet éco-organisme permet également de collecter les jeux et jouets (hors électriques et électroniques) et articles de bricolage et de jardin non thermiques.

2.5.1.13 Quantités collectées en déchèterie (en tonne)

Ci-dessous, le tableau des tonnages collectés uniquement dans les 2 déchèteries du SICTOM des Couzes.

Matériaux collectés		2023		2024		Evolution
		tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)		27 234		27 399		
Déchets valorisés	Gros cartons	148,28	5,44	150,90	5,51	1,15%
	Ferrailles	213,64	7,84	226,78	8,28	5,51%
	Bois	692,33	25,42	689,87	25,18	-0,96%
	Encombrants VERNEA	1120,96	41,16	1064,14	38,84	-5,64%
	Gravats valorisés	929,18	34,12	930,40	33,96	-0,47%
	Déchets verts	648,12	23,80	761,34	27,79	16,76%
	D.E.E.E. dont :	-	-	-	-	-
	- Gros électroménager hors froid	59,43	2,18	69,60	2,54	16,41%
	- Gros électroménager froid	31,82	1,17	33,74	1,23	5,39%
	- Ecran	14,52	0,53	13,19	0,48	-9,67%
	- Petit appareil de mélange	36,13	1,33	38,40	1,40	5,64%
	- Lampes et tubes fluorescents	0,90	0,03	0,61	0,02	-32,63%
	TOTAL	142,80	5,24	155,54	5,68	8,27%
	Pneus	66,34	2,44	55,12	2,01	-17,41%
	Batterie	-	-	-	-	-
	Huile alimentaire	4,54	0,17	4,34	0,16	-4,96%
	Huile noire	10,89	0,40	14,58	0,53	33,08%
	Piles	4,25	0,16	3,24	0,12	-24,21%
	Tissus	7,41	0,27	5,76	0,21	-22,72%
	Mobilier Ecomaison	184,07	6,76	302,81	11,05	63,52%
	Art. bricolage et jardin non thermiques	2,15	2,31	0,67	0,72	-68,88%
	Jeux et jouets	0,18	0,19	0,66	0,71	266,19%
	Art. bricolage et jardin thermiques	0,33	0,35	1,65	1,77	403,93%
	Art. de sport et loisirs	0,85	0,92	9,46	10,17	1008,87%
	Cartouches d'encre	0,21	0,01	0,20	0,01	-4,43%
	Radiographie	0,10	0,10	0,06	0,10	0,00%
	Sous total	4176,62	153,36	4377,52	159,77	4,18%
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	76,66	2,81	58,04	2,12	-24,75%
	Encombrants Puy-Long	36,34	1,33	24,76	0,90	-32,28%
	Déchets toxiques (DMS) (hors huiles)	29,63	1,09	36,81	1,34	23,51%
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,18	0,01	0,72	0,03	291,07%
	Amiante lié	-	-	-	-	-
	Sous total	142,81	5,24	120,33	4,39	-16,25%
Total des apports		4319,43	158,60	4497,85	164,16	3,50%

En 2024, le tonnage total collecté en déchèteries est de **4.497,85 tonnes**. Le ratio à l'habitant a augmenté, il passe de 158,60 kg/hab/an à 164,16 kg/hab/an, soit une augmentation de près de 4 %.



2.5.1.14 Quantités de DMA collectés de 2010 à 2024 sur une base 100

ANNEE	Pop munic.	OM	TRI SELECTIF	VERRE	DECHET.	Huiles PAV + Déch	Textiles PAV + Déch	TOTAL	Kg/hab /an	Base 100 en kg/hab/an
2010	24 103	7 166,0	1 234,0	810,0	3 409,0	12,6	4,3	12 635,9	524,25	100,00
2011	25 875	7 245,0	1 483,6	900,0	4 174,8	23,0	13,3	13 839,7	534,87	102,03
2012	26 037	6 900,0	1 497,0	905,0	3 838,5	12,7	12,0	13 165,2	505,63	96,45
2013	26 096	6 872,0	1 523,0	918,0	3 925,4	14,0	61,0	13 313,4	510,17	97,31
2014	26 227	6 886,6	1 585,1	966,0	4 548,7	13,1	91,0	14 090,5	537,25	102,48
2015	26 386	6 903,8	1 604,7	971,8	4 271,7	14,1	99,6	13 865,7	525,49	100,24
2016	26 516	6 764,9	1 643,8	1 013,6	4 355,7	10,3	108,1	13 896,5	524,08	99,97
2017	26 580	6 794,2	1 681,6	1 032,0	4 838,4	18,0	125,2	14 489,4	545,12	103,98
2018	26 678	6 935,7	1 690,7	1 140,0	5 160,0	15,5	124,0	15 065,9	564,73	107,72
2019	26 826	6 629,8	1 672,5	1 135,1	5 327,4	25,1	125,1	14 915,0	555,99	106,05
2020	26 931	6 565,0	1 641,0	1 238,0	5 017,2	24,7	104,4	14 590,3	541,77	103,34
2021	27 094	6 593,7	1 736,7	1 280,9	5 671,9	17,5	80,4	15 391,1	568,06	108,36
2022	27 241	6 437,6	1 796,0	1 280,5	4 733,9	24,7	79,1	14 351,8	526,85	100,50
2023	27 234	6 056,1	1 863,1	1 283,8	4 301,1	18,0	102,9	13 625,0	500,29	95,43
2024	27 399	5 772,2	1 574,22	1 306,9	4 477,5	24,3	131,8	13 576,5	495,51	94,52
Déclassements			289,56							

2.6 Autres collectes

Filets et bâches

La Chambre d'Agriculture organise des collectes de bâches agricoles et filets d'enrubannage sur le territoire. Pour faciliter ces collectes, le SICTOM des Couzes met à disposition un lieu de dépôt 2 fois par an sur le site de Saint-Diéry. En 2024, elles se sont déroulées les mercredis 16 et 23 mai.

Films d'enrubannage	24,4 T (22,4 T en 2023),
Bâches d'ensilage	3,4 T (1,6 T en 2023),
Filets	8,2 T (6,5 T en 2023),
Ficelles	2,4 T (2,5 T en 2023).

Collecte ponctuelle d'amiante

Cette collecte ponctuelle a débuté en septembre 2020 et se déroulait tous les trimestres sur une demi-journée. Depuis 2024 elle est organisée sur 4 journées entières pour permettre un service plus large aux usagers. Elle a été mise en place afin d'éviter la présence d'amiante dans les bennes gravats des déchèteries. En effet, les bennes contenant de l'amiante doivent être dépolluées et cela engendre des coûts supplémentaires assez conséquent.

Sur l'année 2024, 145 usagers sur le territoire syndical ont pu bénéficier du service (76 en 2023). Ceci représente 20,88 tonnes collectées soit 7T de plus qu'en 2023.

Rappel des conditions de participation les plus importantes :

- **Limité à 150 kg/an et par foyer**
- **Prise de rendez-vous obligatoire**
- **Conditionner l'amiante dans le big bag fourni par la collectivité**
- **Remorque obligatoire**

2.7 Le traitement et valorisation

Nature des traitements et localisation des unités de traitement et de valorisation existantes

Tous les déchets collectés sont traités et/ou valorisés de diverses manières selon leur nature :

		Mode de traitement
OMA	OMR	Incinération avec production d'électricité Enfouissement après stabilisation
	Collecte sélective	Tri, puis recyclage matière
	Verre	Recyclage matière

DECHETERIE	Batterie	Neutralisation, Recyclage matière
	Bois	Recyclage matière
	Carton	Recyclage matière
	DASRI	Incinération avec cogénération
	Déchets dangereux	Incinération avec récupération d'énergie Recyclage matière
	Déchets verts	Co-Compostage
	DEEE	Dépollution, Recyclage matière
	Meubles	Recyclage matière Incinération avec récupération d'énergie
	Ferraille	Recyclage matière
	Gravats	Recyclage matière, Enfouissement
	Huile alimentaire	Biocarburant, Méthanisation
	Huile de vidange	Incinération avec récupération d'énergie
	Lampe et tube	Dépollution, Recyclage matière
	Tout-venant	Incinération avec récupération d'énergie
	Piles	Recyclage matière
	Pneus	Recyclage matière
	Textile	Recyclage - Réemploi

Localisation des unités de traitement et valorisation existantes

La plupart des exutoires sont sur le territoire du SICTOM des Couzes :

Unités de traitement ou de valorisation	Adresse (siège social)	Flux
VERNEA	Clermont-Ferrand	OMR Tout-venant
ISDND Puy-Long	Clermont-Ferrand	OMR - Gravats
CHIMIREC	Mende	Déchets dangereux, huile alimentaire, huile moteur
PROCAR	Joze (63)	Pneus
PRAXY	Issoire (63)	Cartons Ferraille Meubles
ECOVERT-BOILON Agriculteurs	Lempty (63) Local	Déchets verts Bois
COLAS	Gerzat (63)	Gravats
VEOLIA	Gerzat (63)	DEEE

Les différentes valorisation au SICTOM des Couzes

Le Réemploi, le recyclage, la valorisation matière, biologique, énergétique sont les différents moyens mis en œuvre par le SICTOM des Couzes afin de traiter les déchets ménagers et assimilés collectés.

2.7.1.1 La valorisation matière – En centre de tri

2.7.1.1.1 Quantités traitées (en tonne)

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de la société PAPREC à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage définies par CITEO.

Les tonnages indiqués dans ce tableau représentent les tonnes entrantes théoriques sur le centre de tri PAPREC.

Tonnages collectés	2023		2024		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	
population (municipale)	27 234		27 399		
Briques alimentaires	35,95	1,32	23,52	0,86	-34,98%
Bouteilles plastique PET	133,70	4,91	99,73	3,64	-25,86%
Bouteilles plastique PEHD	16,78	0,62	11,51	0,42	-31,84%
Emballage acier	41,08	1,51	35,25	1,29	-14,70%
Emballage alu	10,75	0,39	7,90	0,29	-26,92%
Petit alu (capsules, opercules)	11,02	0,40	6,15	0,22	-44,52%
Journaux Magazines	273,95	10,06	193,28	7,05	-29,87%
Gros de magasins et autres papiers	132,24	4,86	122,94	4,49	-7,59%
Carton EMR PCNC (5.02)	243,02	8,92	153,84	5,61	-37,08%
Cartons déchèterie (1.05)	251,19	9,22	221,88	8,10	-12,20%
Papiers de bureautique	33,56	1,23	28,44	1,04	-15,78%
Pots et barquettes (flux en dvpt)	37,13	1,36	30,05	1,10	-19,54%
Films PE	37,46	1,38	27,43	1,00	-27,21%
Refus	568,07	20,86	580,76	21,20	1,62%
TOTAL freinte déduite	1825,92	67,05	1542,67	56,30	-
Total	1 863,18	68,41	1 574,22	57,46	-16,02%

Les tonnages sont en baisse en 2024 à cause des nombreux déclassements réalisés par PAPREC (voir p12).

LES REFUS DE TRI, quézako ?



Lorsque les déchets arrivent au centre de tri, ils sont triés par les agents. Quand il y a des erreurs, ces déchets sont refusés, puis pesés, et expédiés vers le Syndicat de Traitement des déchets (VALTOM), afin d'être définitivement traités. Les refus de tri sont donc très coûteux pour la collectivité car un déchet non recyclable va effectuer tout un circuit qui ne lui est pas destiné avant d'être définitivement traité.

Coût 2024 : 215.959,25 € TTC soit 361,47€ TTC/tonne, (+ 21€ par rapport à 2023) !

La part des refus de tri issus des déchets recyclables collectés a fortement progressé en 2024. Elle atteint 36,82 % du tonnage, soit une hausse de plus de 6 points par rapport à 2023.

Néanmoins, la qualité du tri apparaît meilleure en colonnes, où le taux de refus s'élève à 23,75 %. Ce résultat confirme que le passage en Points d'Apport Volontaire (PAV) réduit significativement les erreurs de tri, notamment grâce aux opercules de petite taille qui limitent le dépôt de sacs ainsi que de déchets lourds ou volumineux.

Ces résultats doivent toutefois être nuancés, car les apports en PAV représentent 15% du tonnage total collecté en 2024. À l'issue du déploiement complet, l'objectif est de repasser sous la moyenne régionale, actuellement fixée à 26 %.

À titre de comparaison, le taux de refus à l'échelle du VALTOM s'établit à 36,51 %.

La collecte sélective, une fois triée par flux au centre de tri, donne droit à des recettes qui sont déterminées par rapport aux tonnes sortantes du centre de tri, au 31 Décembre de chaque année.

Tonnages sortants	2023		2024		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab	
population (municipale)	27 234		27 399		
Briques alimentaires	33,07	1,21	27,46	1,00	-17,46%
Bouteilles plastique PET	70,86	2,60	62,46	2,28	-12,39%
Bouteilles plastique PEHD	50,48	1,85	40,64	1,48	-19,98%
Emballage acier	81,75	3,00	75,00	2,74	-8,81%
Emballage alu	18,90	0,69	11,04	0,40	-41,94%
Petit alu	15,75	0,58	5,53	0,20	-65,10%
Journaux-magazines	255,35	9,38	189,59	6,92	-26,20%
Gros de magasins (1.02)	129,07	4,74	127,85	4,67	-1,54%
EMR PCNC (papiers cartons d'emballages 5.02	241,46	8,87	152,04	5,55	-37,41%
cartons bruns déchèterie 1.05	430,08	15,79	327,51	11,95	-24,31%
Papiers de bureautiques 2.05	93,38	3,43	25,62	0,94	0,00%
Pots et barquettes (flux développement)	47,17	1,73	35,63	1,30	-24,93%
Films PE (<i>sachets souples plastiques</i>)	45,86	1,68	39,80	1,45	-13,74%
Total	1 513,19	55,56	1 120,17	40,88	-26,42%

* (Nouveaux flux collectés dans le cadre de l'extension des consignes de tri au 1^{er} mai 2021).

Les tonnages entrants sont calculés sur une production théorique et n'est pas issue de nos tonnages réels. Les tonnages sortants quant à eux, correspondent bien au réel car ce sont les tonnages recyclés par nos repreneurs.

2.7.1.1.2 Repreneurs et rachat de matières

Le SICTOM des Couzes, après avoir mis en concurrence plusieurs repreneurs via une consultation avec le SIVOM Alpin, a établi des contrats de reprise pour l'ensemble des flux de la collecte sélective listés ci-dessous :

Matériau trié	Filière de reprise*	Repreneurs	Siège Social
Cartons EMR (5.02)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Option Filière	VALORPLAST	Paris (75)
Cartons déchèteries (1.05)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Emballages en acier	Option Filière	ARCELORMITTAL France	Saint-Denis (93)
ELA / Tétra (5.03)	Option Filière	REVIPAC	Paris (75)
Emballages en aluminium	Option Filière	Regeal Affimet	Paris (75)
Verre	Option Filière	OI Manufacturing	Saint-Romain le Puy (42)
Journaux – magazines	Option fédération	NORSKE SKOG	Golbey (88)
Gros de Magasin	Option fédération	SAICA	Laveyron (26)
Papiers de bureautique	Option fédération	Ets PAPREC	Saint Ours les Roches
Pots et barquettes	Pas de filière	CITEO	Paris (75)

*** Option filière :**

- Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux
- Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières Matériaux et garanti à zéro par les Sociétés Agréées,
- Prix identique pour toutes les collectivités basé sur une formule de calcul définie dans le contrat.

*** Option fédération :**

- Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les adhérents des Fédérations,
- Les Fédérations garantissent des prix de reprise positifs ou nuls,
- Prix différent selon les collectivités,
- Prix négocié entre la collectivité et son repreneur.

La valorisation biologique

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets végétaux présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

2.7.1.2 Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, située à l'entrée de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels, ceux des campings et ceux des particuliers.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage et transport.

Ce sont près de 1416 tonnes qui sont ainsi collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une augmentation de près de 11 % par rapport à 2023.
--

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols.

Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

Déchets / Origine	Propriétaire	Prestataire	2023	2024	Evolution
Déchèteries	VALTOM	broyage et transport : ECOVERT-BOILON	648,120	761,340	17,47%
Services municipaux			77,900	92,310	18,50%
Particuliers		164,460	208,230	26,61%	
Campings		compostage : agriculteurs, PRAXY et BOILON	294,120	259,820	-11,66%
Professionnels			93,320	94,180	0,92%
TOTAL DECHETS VERTS			1 277,920	1 415,88	10,80%

2.7.1.3 Les plateformes de compostage

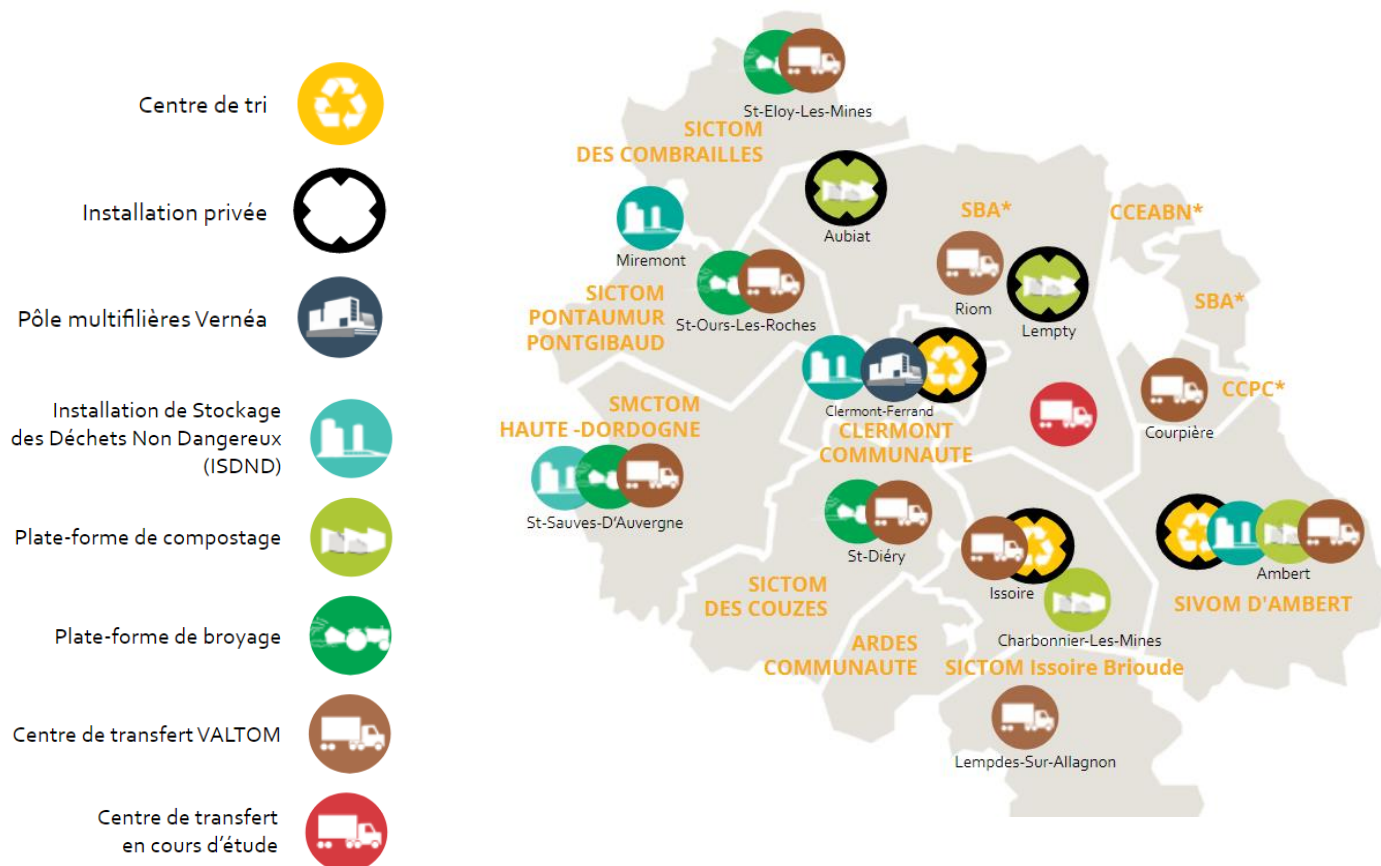
Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines,
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

II.4.3. La valorisation énergétique

Le SICTOM des Couzes valorise 40% de ces tonnages en valorisation énergétique, principalement les ordures ménagères.

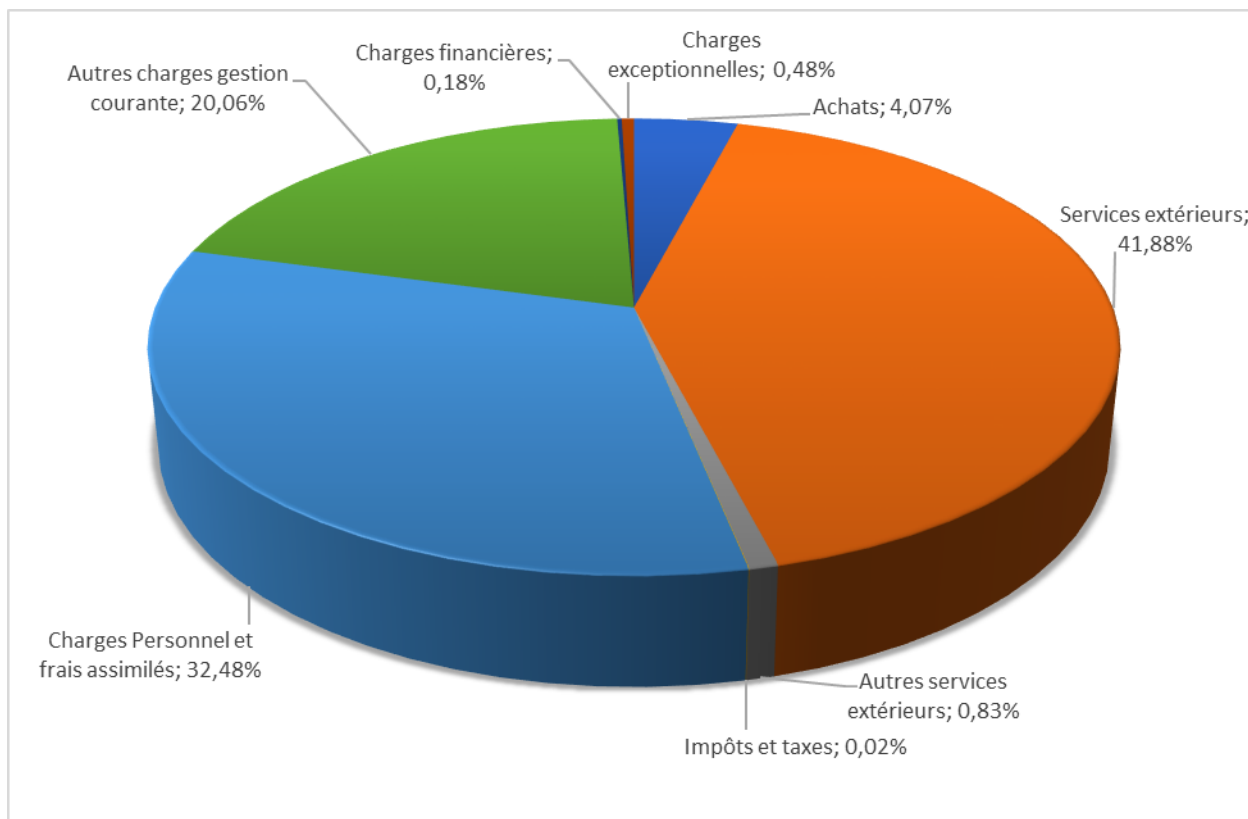
Répartition des installations de traitement sur le territoire du VALTOM



3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses de fonctionnement du service*

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 : **7.210.129,37€**
(hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Pour rappel, le SICTOM des Couzes est partiellement assujetti à la TVA.

Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

Collecte du verre - PAPREC : **85.835,21 €**

Collecte et transport des bennes de déchèterie : PAPREC : **138.039 € (-41.266€/2023 grâce au packmatage des bennes en déchèterie)**

Collecte des déchets dangereux (DMS) : CHIMIREC : **9.118,25 €**

Utilisation des déchèteries hors SICTOM : **169.238,39 €**

Traitement des encombrants et ordures ménagères : **913.452,65 €**

Refus de tri : **215.959,25 € (+45.860€, soit + 26%/2023)** ! (voir cf. p23)

Impôts et taxes :

Depuis 2015, le VALTOM est titulaire de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de Saint-Diéry, il est donc redevable de la TGAP et établit la déclaration correspondante.

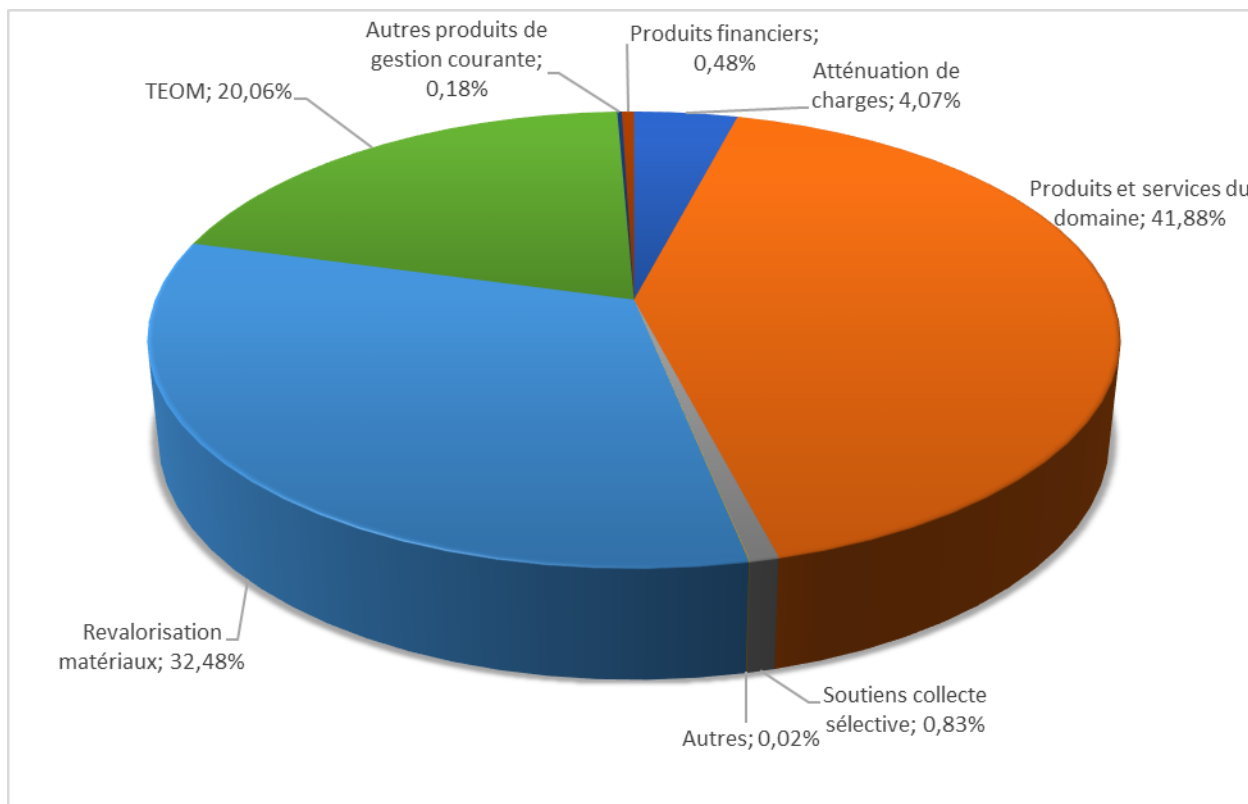
Le SICTOM verse également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement : **2.875.187,68 €** (soit 1.800.000 € de plus qu'en 2023). Le VALTOM a procédé à une régularisation des taux de TVA appliqués sur deux exercices antérieurs. Concrètement, il a fallu annuler les mandats erronés via des titres de recettes puis émettre de nouveaux mandats avec les bons taux, afin de corriger la dépense réelle due.

3.2 - Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2024 : **7.283.223,83 €** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :

Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :



Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 149.151,75 €

Vente liée aux cartons déchèteries : **29.847,28 €**

Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : **114.819,78 €**

Vente des DEEE : **4.484,69 €**

Aides versées par les Eco-organismes : 319.920,26 €

CITEO (soutien à la tonne triée + com. ...) : **292.315,72 €**

OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : **3.520,00 €**

ECO DDS (DMS/com + part fixe déch) : **2.662,00 €**

ECOLOGIC (ASL/ABJTH) : **2.200,00 €**

ECOMAISON (collecte) : **16.572,54 €**

Soutien REFASHION (vêtements) : **2.150,00 €**

CYCLEVIA (huiles noires) : **500,00€**

Revalorisation de matériaux ferraille déchèteries (VALTOM) : **37.588,87 €**

Soutien VALTOM pour CODOEC/STGDO : **82.452,60 €**

Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communautés de communes et l'Agglo Pays d'Issoire qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM des Couzes.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction des fréquences et du type de collecte des ordures ménagères (individuel ou de regroupement). Ce mode de calcul n'est pas appliqué à l'Agglo Pays d'Issoire, qui a opté pour un taux unique et non un taux à l'importance du service rendu à l'utilisateur.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

TEOM globale collectée : 4.352.663,00 €, soit une baisse de plus de 10.000€ par rapport à 2023.

Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers selon les modalités suivantes :

↳ Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 16,50 € par passage pour les camionnettes et 27,50 € TTC pour véhicule inférieur à 3,5 tonnes.

Redevance collectée : 5.350,00 €

↳ Redevance Campings :

Redevance collectée : 80.874,00 €

3.3 - Analyse des Coûts : matrice comptacoût

Le SICTOM des Couzes engage depuis 2016 une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permet de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

Coût moyen du service par habitant

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ; le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Répartition par flux de déchets / ligne synthèse coût aidé TTC €/hab						
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme DV, quai de transfert, site)	TOTAL
2017	79,09	1,43	19,48	31,24	2,5	133,74
2018	80,9	0,23	21,21	32,2	1,51	136,05
2019	79,36	1,76	20,39	31,39	0,41	133,31
2020	82,51	1,60	15,14	32,81	-1,65	130,41
2021	84,43	1,11	22,62	35,53	1,11	144,80
2022	85,23	1,56	10,81	37,03	1,28	135,91
2023	86,11	2,11	23,10	38,65	-0,04	149,88
2024	91,60	2,80	33,00	30,40	6,70	164,60

Une augmentation de près de 10% est due notamment aux investissements liés au déploiement des colonnes. La part des OMR représente 60% du coût moyen du service par habitant. Ce coût est croissant, et poursuit son évolution due à l'augmentation de la TGAP. La réduction des OMR, par le tri à la source (biodéchets, collecte sélective, déchèterie) et les actions de prévention, est primordiale pour maîtriser l'impact sur les usagers.

Contribution à l'habitant

Contribution = ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevance camping, facturation des professionnels en déchèterie)

Répartition par flux de déchets / ligne synthèse contribution €/hab						
	Ordures ménagères	Verre	Tri sélectif (PAP/PAV)	Déchets des déchèteries	Autres services (plateforme DV, quai de transfert, site)	TOTAL
2017	79,47	1,14	19,64	30,18	3,55	133,98
2018	79,26	1,13	19,53	30,11	3,53	133,56
2019	78,62	1,12	19,38	29,85	3,51	132,48
2020	82,31	1,18	20,33	31,26	3,68	138,76
2021	85,30	1,08	22,17	32,03	1,39	141,97
2022	90,64	1,15	23,60	34,08	1,48	150,95
2023	96,40	1,23	25,10	36,34	1,57	160,64
2024	96,66	1,23	25,15	36,36	1,58	160,98

Nature des charges principales en 2024

Postes de charges	En euros détaillés HT		
	2023	2024	Evolution 2024/2023
Charges fonctionnelles (structure + com)	423 459,00 €	423 265,00 €	0%
Charges de prévention	93 009,00 €	129 974,00 €	40%
Charges de pré collecte	71 121,00 €	78 186,00 €	10%
Charge de collecte	1 917 098,00 €	2 181 602,00 €	14%
Charges de transport	288 444,00 €	257 657,00 €	-11%
Charges de traitement	998 683,00 €	1 019 695,00 €	2%
Total des charges (hors traitement)	3 646 339,00 €	4 090 379,00 €	12%

Nature des produits principaux en 2024

Postes de produits	En euros détaillés HT		
	2023	2024	Evolution 2024/2023
Produits industriels dont :			
Ventes de matériaux	229 955,00 €	201 535,00 €	-12%
Autres produits	1 469,00 €	7 481,00 €	409%
Soutiens Sociétés agréées	442 414,00 €	435 846,00 €	-1%
Aides dont :			
Reprise des subventions d'investis.	7 979,00 €	0,00 €	-100%
Subventions de fonctionnement	101 259,00 €	67 511,00 €	-33%
Aides à l'emploi	20 000,00 €	0,00 €	0,00%

4 LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

4.1 Quantités collectées en bacs et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte des ordures ménagères	255,6	260,4	247,1	243,8	243,37	236,32	222,38	210,67
Collecte sélective en bacs jaunes	57,7	58,7	57,7	56,7	59,97	62,15	63,58	57,46
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	38,8	42,8	42,31	45,97	47,65	47,01	47,13	47,7
Collecte sélective en apport volontaire	5,6	4,8	4,6	4,21	4,13	3,78	4,83	8,31
Sous total	102,1	106,3	104,61	106,88	111,75	112,94	115,54	113,47
TOTAL	357,7	366,7	351,71	350,68	355,12	349,26	337,92	324,14
Taux de valorisation	28,54%	28,99%	29,74%	30,48%	31,47%	32,34%	34,19%	35,00%

Volumes en kg/hab./an	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte huile noire en apport volontaire	0,6	0,2	0,4	0,4	0,6	0,9	0,6	0,9

4.2 - Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte en déchèterie (valorisé)	174	178,6	183,46	170,87	203,3	170,19	153,36	159,76
Collecte en déchèterie (non valorisé)	7,7	15,8	16	16,6	4,24	4,24	5,24	4,37
TOTAL	181,7	194,4	199,46	187,47	207,54	174,43	158,60	164,13
Taux de valorisation	95,76%	91,87%	91,96%	91,15%	96,73%	97,45%	96,69%	97,34%

Nb : 160 / 164,39 = 97,33 %

4.3 - Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets valorisés	276,1	284,9	288,07	277,75	315,17	283,13	268,82	273,47
Déchets non valorisés	263,3	276,2	263,1	260,4	247,64	240,56	227,62	215,06
TOTAL	539,4	561,1	551,17	538,15	562,81	523,69	496,44	488,53
Taux de valorisation	51,19%	50,78%	52,23%	51,62%	55,74%	54,00%	54,15%	55,98%

Nb : 273,47/488,53 = 55,98%

Taux de valorisation 2024 : 91,04%

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
0,81%	11,33%	28,58%	7,18%	43,13%	8,96%

Taux de valorisation 2023 : 90,52%

Réemploi	Recyclage	Valo matière	Valo biologique	Valo énergétique	Stockage
0,55%	10,34%	33,07%	6,30%	40,26%	9,48%

NB : Ce calcul comprend les déchets valorisés par recyclage, compostage ou réutilisation.

5 MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

5.1 Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

VI.1.1. Optimisation du Tri

L'optimisation du tri passe par :

- La mise en place de l'Extension des Consignes de Tri
- Le développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines,
- La sensibilisation des scolaires,
- La sensibilisation des usagers, sur les marchés, les évènements
- L'information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus, communications),
- Le suivi de la qualité du tri sélectif en bacs jaunes,
- L'accompagnement du tri sur les événements,
- La baisse du taux de refus (déchets non recyclables qui sont retrouvés dans les bacs jaunes).

La Prévention des déchets

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur a l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.

Il est primordial de distinguer la prévention du tri car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

Le Programme de Prévention des déchets ménagers

En réponse aux objectifs fixés par la loi Grenelle de l'Environnement, et notamment la loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 qui stipule la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010, les Programmes Locaux de Prévention des Déchets se sont développés.

Dans la continuité de la Loi Grenelle 2, la Loi AGECE de 2020 a inscrit au Code de l'Environnement un objectif de 15% de réduction des déchets ménagers en 2030 par rapport à 2010.

Le Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été validé au début de l'année 2024 pour la période 2024-2030.

Le programme décline par conséquent les actions à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs, parmi lesquelles le déploiement du compostage (individuel et collectif), la distribution de poules, la promotion du réemploi, ou encore l'aide à l'achat de couches lavables pour les crèches du territoire...

En 2024, le SICTOM des Couzes a vu ses quantités d'OMR baisser de près de 300 Tonnes. Une réduction historique à lier au déploiement massif de composteurs partagés sur le territoire.

Le PLPDMA intègre par ailleurs les objectifs du CODOEC signé avec le VALTOM en 2022.

Le CODOEC

En 2019, le SICTOM des Couzes signe un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) avec le VALTOM qui s'est achevé en 2021. En 2022, le SICTOM signe un CODOEC (Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire). Le SICTOM se fixe des objectifs sur 5 ans (plus une année de bilan) pour répondre aux différentes réglementations en place concernant la gestion des déchets.

Une multitude d'indicateurs doivent être suivis selon les différentes réglementations en vigueur. Ils sont indiqués dans le tableau suivant :

	Année de référence			Données SICTOM 2024	2026 Objectifs SICTOM	
		Valeur VALTOM	Valeur Collectivité			
Améliorer la valorisation matière des DMA (taux de valorisation matière/bio)	2018	52.2 %	42% (222,8 kg/hab)	36% (170,2 kg/hab) (-24%)	55 % ***	307,7 kg/hab
Améliorer la valorisation globale (taux de valorisation global)	2018	87 %			92 % ***	
Réduire les DMA (taux de réduction. kg/hab.)	2015	542 kg/hab.	518,8 kg/hab.	495.51 kg/hab (-4.49%)	- 8 % ***	477,3 kg/hab
Réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) - (taux de réduction. kg/hab.)	2018	212 kg/hab.	260,4 kg/hab.	210.67 kg/hab (- 19.1%)	- 37,5 % ***	162,7 kg/hab
Réduire les biodéchets dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	71 kg/hab.	41,7 kg/hab.	Pas de données 2024. 2023 : 45,5 kg/hab (+9,11%)	- 50 % ***	32,6 kg/hab
Réduire les emballages et papiers présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	77 kg/hab.	117,2 kg/hab.	Pas de données 2024. 2023 : 107,40 kg/hab (-8,36%)	- 50 % ***	58,6 kg/hab
Réduire les déchets valorisables (hors organiques et emballages/papiers) présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	25 kg/hab.	39,1 kg/hab.	Pas de données 2024. 2023 : 14,45 kg/hab (-63,04%)	- 25 % ***	29,3 kg/hab
Réduire les encombrants (taux de réduction. kg/hab.)	2018	49,8 kg/hab.	46,6 kg/hab.	39.74 kg/hab (-17.51%)	- 21 % ***	36,8 kg/hab
Réduire les RTCS (taux de RTCS dans la CS)	2018	12,7 kg/hab.	16,3 kg/hab. (25,7%)	21.2 kg/hab (37.6%) (+34.64%)	19,5 % ***	12,4 kg/hab
Réduire les végétaux collectés en déchèterie (taux de réduction. kg/hab.)	2018	52,7 kg/hab.	40,9 kg/hab.	51.67 kg/hab (+20.84%)	- 12 % ***	36,0 kg/hab
Développer réemploi et réutilisation (% du tonnage des DMA)	/		0,06% (0,37 kg/hab)	0,30% (1.53 kg/hab) (+310%)	2.7 % ***	15,1 kg/hab
Développer réemploi et réutilisation : Part des déchèteries équipées de zones de dépôt pour le réemploi, collectées par un acteur de l'ESS du réemploi ou par une gestion interne.	/		0%	100%	100 % ***	100%

Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques)

Pour arriver à atteindre l'objectif de la loi LTECV de sortir les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères d'ici 2024, le VALTOM a proposé dans un premier temps de diminuer de 50% les déchets alimentaires, en montant un plan d'actions adapté par collectivité, le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO). Il préconise le développement du compostage pour tous.

Pour arriver à atteindre les objectifs, diverses actions seront menées :

Actions	Objectifs 2018-2024	Réalisé entre 2018 et 2023	Réalisé en 2024	Reste à réaliser <u>sur 1 an</u>
Développer des sites en pied d'immeuble	30	4	0	26
Développer des sites en bourg/quartier	60	37	45	0
Développer des sites en établissement (campings, écoles, EHPAD, restaurants etc.)	140	51	8	81
Vente de composteurs individuels	1 853	1743 (Soit 290/an en moyenne)	773	0 (Soit 0/an)

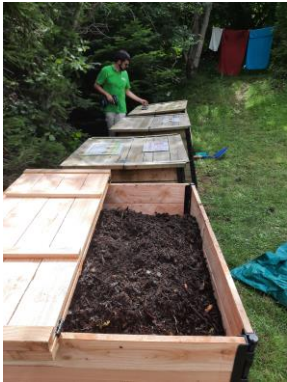
6 SYNTHÈSE ET PROJETS

6.1 Bilan des actions en 2024

PREVENTION :

Cibles	Actions	Tâches
Scolaires & Grand public	Sensibilisation au tri des déchets	Nombre d'interventions en école : 21 Nombre d'élèves sensibilisés : 445

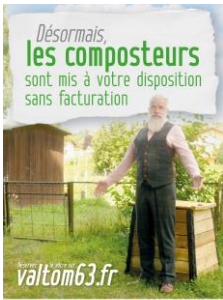
Cibles	Actions	Tâches
Campings	Accompagnement dans le compostage	A la fin de l'année 2023, 21 des 27 campings du territoire bénéficiaient d'un accompagnement dans la réduction des déchets, principalement axé sur le compostage des déchets organiques. 3 nouveaux campings ont rejoint l'accompagnement du SICTOM au cours de l'année 2024 : <i>Le camping de la Clairière</i> à Aydat, <i>le camping municipal d'Espinchal</i> et <i>Les Perces Neige</i> à Saint-Donat



Cibles	Actions	Tâches
Etablissements	Accompagnement dans le compostage	Installation et lancement du suivi du compostage dans les établissements suivants : - Ecole élémentaire d'Aydat - Ecole élémentaire de Chanonat - « Le petit Bonheur à Murol » - Collège de Saint-Saturnin Ainsi que dans les 4 EPHAD du territoire : - Besse et Saint Anastaise de Champeix - Saint-Amant-Tallende - Saint-Nectaire Considérant les volumes détournés, ces derniers ont vu l'installation de 4 composteurs mécaniques Ridan Up'Cycle et ont bénéficié de deux jours de formation avec l'équipe de prévention du SICTOM des Couzes.



Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	Compostage de quartier	L'année 2024 a vu une très forte progression dans le déploiement du compostage partagé : En effet, 45 nouveaux composteurs de quartier ont été installés à Chanonat(3), Chidrac (2), Egliseneuve-d'Entraigues, Le Crest (2), Le Vernet-Sainte-Marguerite (7), Montaigut-le-Blanc, Murol (3), Pardines, Picherande (2), Saint-Amant-Tallende, Saint-Diéry (2), Saint-Donat, Saint-Genès-Champespe (2), Saint-Nectaire (2), Saint-Saturnin (3), Saint-Victor-la-Rivière, Saurier (2), Solignat (2), Tallende (2), Tourzel-Ronzières.
 		

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Sensibiliser les usagers au compostage  	773 composteurs et bioseaux ont été distribués au total en 2024. Si la distribution accuse un léger recul par rapport à 2023, les 2516 composteurs individuels distribués par le SICTOM des Couzes dépassent largement l'objectif fixé par le STGDO (1853 entre 2019 et 2024). Les animations récurrentes et les nouvelles campagnes de communication ont nettement contribué à l'atteinte des objectifs et permis au SICTOM des Couzes de maintenir un haut niveau de distribution. : - 28 stands d'informations aux usagers, à la demande de 15 communes du territoire : Tallende, Champeix, Chambon-sur-Lac, Aydat, Saint-Amant-Tallende, Picherande, Saint-Nectaire, Courgoul, Saint-Floret, Chastreix, Chadeleuf, Montaigut-le-Blanc, Besse-et-Saint-Anastaise, Tourzel-Ronzières, Saint-Pierre-Colamine. - 9 cafés-compost: Tourzel-Ronzières, Aydat, Le Crest, Tallende, Saint-Amant-Tallende, Chadeleuf, Picherande, Champeix, Saint-Pierre-Colamines.

Cibles	Actions	Tâches
TOURISTES et USAGERS	Sensibiliser les touristes et les usagers 	L'année 2024 a vu le recrutement d'une brigade de sensibilisation et d'information à destination des touristes et des usagers du territoire sur les mois de juillet et août : - Thématiques variées : tri, zéro déchet, compostage, LGA - 45 animations sur marchés, événements, plages et départs de randonnées dans 19 communes du territoire - 2000 usagers et touristes touchés
 		

Cibles	Actions	Tâches
Cimetière	Développement du tri en cimetière	En 2024, le déploiement du compostage en cimetière a radicalement progressé : les 29 cimetières des communes de Chastreix, Chidrac, Clémensat, Egliseneuve-d'Entraigues, Espinchal, Le Crest, le Vernet-Sainte-marguerite, Murol, Pardines, Saint-Diéry, Saint-Donat, Saint-Floret, Saint-Genès-Champespe, Saint-Victor-la-Rivière, Saint-Vincent, Saulzet-le-Froid, Saurier, Solignat, Tourzel-Ronzières, Tallende, Vodable ont été équipés de composteurs afin de collecter les fleurs fanées ou encore la terre des pots, et réduire significativement leur part dans les volumes d'ordures ménagères.
		

Cibles	Actions	Tâches
USAGERS	Opération « Adopte une poule »	A la suite du succès rencontré lors des éditions précédentes, l'opération « Adopte deux Poules » s'est poursuivie en 2024. 180 familles participantes et quelques 360 poules ont été distribuées. 3 journées de distribution sur 3 sites : <i>Neschers, Chambon-sur-Lac, Saint-Diéry</i>
 		

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Convention de partenariat avec la Ressourcerie Pays d'Issoire 	Ressourcerie du Pays d'Issoire : Tonnage détourné en 2024 grâce au partenariat : 41T48 Coût du partenariat en 2024 : 13 562,80 € Economie réalisée sur le traitement : 5 616,4 € Economie réalisée sur le transport : 1 850 € Secours Populaire de Besse : Tonnage détourné en 2024 grâce au partenariat : 369 kg Coût du partenariat en 2024 : 40,59 € Economie réalisée sur le traitement : 50 € Soutiens CODOEC + éco organismes : 14.568,00 €

COMMUNICATION :

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers La Montagne	29/02/2024 : Inauguration du composteur de Ludesse 15/03/2024 : Inauguration de la déchèterie de Montaigut-le-Blanc 20/03/2024 : Des tables de tri pour l'association CAPP 29/03/2024 : Café-compost le Crest 29/03/2024 : Collecte de matériel de ski usagé à Besse-et-Saint-Anastaise 10/07/2024 : Inauguration du composteur collectif de Reignat 11/10/2024 : Remise aux normes de la déchèterie de Besse-et-Saint-Anastaise

Cibles	Actions	Tâches
TOUT PUBLIC	Articles divers Le Summer HEBDO	12/01/2024 : Des composteurs aux cimetières 02/02/2024 : Réouverture de la déchèterie de Besse-et-Saint-Anastaise 01/03/2024 : Inauguration de la déchèterie de Montaigut-le-Blanc 01/03/2024 : Distribution de poules 29/03/2024 : Installation de composteur au Vernet-Sainte-Marguerite 12/04/2024 : Café-compost de Champeix 26/04/2024 : Inauguration composteur de Montaigut-le-Blanc 24/05/2024 : Recrutement d'une brigade d'été au SICTOM des Couzes 07/06/2024 : Plateforme branche de Montaigut-le-Blanc 19/07/2024 : Programme de la brigade d'été 09/08/2024 : Les animations d'été du SICTOM des Couzes 30/08/2024 : Opération « adopte deux poules » 06/09/2024 : Distribution de CIJ 27/09/2024 : Inauguration du caisson de réemploi de la déchèterie de Montaigut-le-Blanc 18/10/2024 : Adopte 2 poules



🏠 > Environnement

Quelles améliorations ont été apportées à la déchèterie de Besse-et-Saint-Anastaise ?

Avec 8.000 passages par an, la déchèterie de Besse (Puy-de-Dôme), gérée par le Sictom des Couzes, se devait d'être modernisée. C'est à présent chose faite avec, entre autres, la création de deux nouveaux quais pour trier les déchets.

M Article réservé aux abonnés

Par David Allignon

Publié le 11 octobre 2024 à 07h22



La déchèterie a été modernisée. © David ALLIGNON



Ludesse - Nouveau composteur partagé

L'inauguration du second composteur partagé de la commune de Ludesse s'est tenue le 24 février en présence de Nico Ali, maire de Ludesse, Roger Jean Meallet, président du Sictom des Couzes, maire de Champeix, conseiller régional, et Florence Lhermet, vice-présidente du Sictom des Couzes, en charge de la prévention. Cette inauguration a eu lieu en présence d'une vingtaine d'habitants, et fait suite à l'installation d'un premier composteur collectif dans le village de Chaynat. Ce premier composteur partagé a rencontré un vif succès auprès des habitants : installé en mai 2023, il a déjà dû être remplacé par un composteur plus volumineux. L'inauguration a permis aux habitants de s'initier à l'art du compostage avec Thibault Supply, animateur et chargé de mission, et de récupérer leur bioseau, ainsi qu'un sac de tri sélectif.



Thibault Supply, Roger Jean Meallet, Nico Ali et Florence Lhermet - © mairie de Ludesse.

Les élus présents ont souligné le dynamisme de la commune et l'implication des habitants de Ludesse dans le tri des déchets. Les échanges avec les habitants ont été l'occasion d'évoquer de futurs projets (installation de colonnes, mise en place de broyeur...)

Météo Immo Emploi Obsèques Légales Boutique Jeux Nos événements Contenus partenaires Je m'abonne

Announce



MON PARCOURS R-NOVATION

Mon Parcours Rénovation

La rénovation énergétique, c'est notre métier.

LA MONTAGNE À LA UNE VIE LOCALE SPORTS LOISIRS ÉCONOMIE

Où déposer votre matériel de ski usagé en fin de saison dans le Sancy ?

Jusqu'au 8 avril, de grands bacs ont été installés à proximité des stations du Mont-Dore et de Super Besse (Puy-de-Dôme). L'objectif : trier et recycler les équipements de ski, en fin de saison.

Article réservé aux abonnés

Par Elora Mazzini
Publié le 29 mars 2024 à 17h48



Sébastien, agent du SMCTOM Haute Dordogne, indique aux usagers où déposer leur matériel. © Agence ISSOIRE

Dans un container, les cartons et papiers. Dans un autre, le plastique, et dans un troisième... Des luges, des chaussures de ski usées ou des bâtons de randonnée. À quelques pas du Mont-Dore, la déchetterie de La Bourboule collecte les articles de sport et loisirs (ASL) pour la deuxième année consécutive. Et plus particulièrement, le matériel utilisé par les amateurs de sports d'hiver sur le massif du Sancy.

Announce



MON PARCOURS R-NOVATION

Mon Parcours Rénovation

La rénovation énergétique, c'est notre métier.

Leroy Merlin

J'en profite

Sictom des Couzes - Opération « Adopte deux poules »

Le Sictom des Couzes propose une nouvelle campagne de distribution gratuite de poules cet automne. Adoptez deux poules auprès du Sictom des Couzes pour détourner 300 kilos de biodéchets par an de la poubelle d'ordures ménagères ! Les inscriptions sont ouvertes uniquement du lundi 2 au dimanche 8 septembre inclus (dans la limite de 60 candidatures : les inscriptions peuvent être clôturées avant la date limite). Conditions : être habitant du territoire du Sictom des Couzes et ne jamais avoir bénéficié de cette offre. Envoyer justificatif de domicile et contrat d'adoption rempli et signé à com.postage.sictomdescouzes@gmail.com. Rens. 06.43.43.21.29.



Distribution des poules - © Sictom.

Sictom des Couzes - Distribution de composteurs individuels

La rentrée approche, c'est l'occasion de s'équiper d'un composteur tout neuf pour les déchets de cuisine et de table ! Inscription obligatoire sur <https://www.valtom63.fr/module-composteurs/>.

Pour l'acquiescer il vous faudra participer à la formation pour son utilisation, les principes et les gestes du compostage.

Pour rappel, les biodéchets représentent 30 % du volume de la poubelle d'ordures ménagères. Avec le compostage, ils sont valorisés sur place en engrais naturel, au lieu de finir incinérés.

Ils seront à retirer au Sictom des Couzes, Le Treuil, 1 route des Granges les 11, 20, 25 septembre et 4, 9, 18 et 23 octobre.

Informations : compostage.sictomdescouzes@gmail.com ou 06.43.43.21.29.



Champeix - Les animations d'été avec le Sictom des Couzes

Les animations d'été sont, pour certaines, assurées par les agents de prévention permanents mais surtout par la brigade d'été, qui est quasiment chaque jour au rendez-vous avec les habitants et visiteurs du territoire.

Ces animations s'enrichissent au fil des expériences et des rencontres, afin de sensibiliser au mieux les usagers au tri et à la réduction des déchets, de manière ludique et adaptée à tous.

Il est proposé ainsi des ateliers créatifs tel que du réemploi (fabrication de bee-wrap, un emballage réutilisable), ou de l'upcycling (création de bocal à vrac ou photophore), des challenges tri, avec les poubelles nomades, ou encore zéro déchet, avec des démonstrations et un jeu créé par l'équipe, plusieurs jeux de société thématiques, un quiz, une boisson et des fiches recettes antigaspillage alimentaire... Locaux et touristes de tous âges et de tous horizons viennent à leur rencontre sur les stands, que ce soit pour poser leurs questions, se perfectionner en tri, ou découvrir les diverses activités.

Qu'est-ce que l'upcycling ?

C'est un terme qui désigne le « recyclage par le haut », soit l'art de faire du neuf avec du vieux. C'est une pratique émergente qui consiste à récupérer des matériaux ou des objets qu'on n'utili-



Stand du Sictom avec Thibault, agent de prévention permanent @ Sictom

lise plus afin de leur redonner une seconde jeunesse en les transformant en produits de qualité ou d'utilité supérieure.

Vous pourrez les retrouver à Champeix sur le marché nocturne du mercredi 14 août.